

ASSOCIATION DES ŒUVRES DE SAINT JEAN

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 60 rue Rodier – 75 009 PARIS

SIRET 77566960900148 – APE 94.99Z

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DES OEUVRES DE SAINT JEAN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION DES OEUVRES DE SAINT JEAN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-04 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

CMS EXPERTS ASSOCIES

Alexandre DROUHIN

Commissaire aux Comptes Associé

Signé par Alexandre Drouhin
Le 19 juin 2026



tx UPdmg68B4444



ASSOCIATION DES ŒUVRES DE SAINT- JEAN

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

- 1 – Informations relatives à l'Association
- 2 – Faits marquants et événements postérieurs à la clôture
- 3 – Notes relatives au bilan
- 4 – Notes relatives au compte de résultat
- 5 – Comptes d'emploi des ressources et notes



ASSOCIATION DES ŒUVRES DE SAINT-JEAN

Bilan au 31 décembre 2025

ACTIF				
	2025			2024
	Brut	Amort	Net	
ACTIF IMMOBILISE	5 049 887	3 448 177	1 601 709	1 490 173
Logiciels et droits similaires	6 120	6 120	0	0
Terrain			0	0
Constructions	3 464 075	2 624 340	839 734	1 055 566
Installations techniques	558 197	466 709	91 488	83 636
autres immobilisations	1 020 068	351 008	669 060	109 927
Immobilisation en cours	1 427		1 427	241 043
Dépôts et cautionnement			0	0
ACTIF CIRCULANT	1 614 114		1 614 114	1 741 766
				226 561
Créances résidents et comptes rattachés	223 114		223 114	19 745
Autres créances	10 710		10 710	989 207
Valeurs mobilières de placement	1 003 188		1 003 188	475 339
Disponibilités	366 606		366 606	30 913
Charges constatées d'avance	10 497		10 497	
TOTAL ACTIF	6 664 001	3 448 177	3 215 824	3 231 939
PASSIF				
	2025		2024	
FONDS PROPRES		2 837 453		2 716 080
Fonds associatifs		587 302		587 302
Réserves		1 387 007		1 241 501
Résultat de l'exercice		152 419		145 505
Subventions d'investissement		710 726		741 772
FONDS DEDIES		48 450		145 500
DETTES		329 920		370 359
Dettes auprès des banques		48 119		73 888
Dettes fournisseurs		129 972		129 080
Dettes fiscales et sociales		131 200		114 340
Autres dettes		20 629		28 467
Produits constatés d'avance		0		0
Provision		0		24 584 2
TOTAL PASSIF		3 215 824	Page 6	3 231 939



ASSOCIATION DES ŒUVRES DE SAINT-JEAN

Compte de résultat au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	2025	2024
PRODUITS DE L'ACTIVITE COURANTE		
Prestations facturées	1 587 878	1 600 931
Cotisations et dons	148 158	146 017
Subventions publiques	255 852	270 133
Autres produits	32 137	23 007
Subvention d'investissement virée au résultat	175 046	162 574
Reprise provision	24 584	0
Emploi des fonds dédiés	2 550	
Total des produits courants	2 226 204	2 202 662
CHARGES DE L'ACTIVITE COURANTE		
Achats et charges externes	850 152	865 994
Impôts et taxes	31 032	28 679
Salaires et charges sociales	796 678	789 510
Dons et subventions accordées	33 163	45 055
Autres charges	16 205	18 243
Dotation aux amortissements et provisions	323 699	295 757
Engagement à réaliser sur ressources affectées	49 500	25 500
Total des charges courantes	2 100 428	2 068 737
RESULTAT DE L'ACTIVITE COURANTE	125 776	133 924
PRODUITS FINANCIERS	27 699	15 287
CHARGES FINANCIERES	801	1 170
RESULTAT DES OPERATIONS FINANCIERES	26 898	14 117
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	0
RESULTAT DES OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE AVANT IMPOT	152 674	148 041
IMPOT SUR LES BENEFICES	255	2 536 ³
RESULTAT DE L'EXERCICE APRES IMPOT	152 419	145 505

ASSOCIATION DES ŒUVRES DE SAINT-JEAN

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Les comptes annuels ont été arrêtés le 30 mars 2026 par le conseil d'administration.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels au 31 décembre 2025

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 modifié, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et, pour les dispositions qui leur sont applicables, à celles du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, ainsi qu'au règlement ANC n° 2023-03.

L'application du règlement ANC n° 2023-03, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025, n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels de l'association, ni sur leur présentation.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025 ont été établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- l'image fidèle,
- la continuité de l'exploitation,
- l'indépendance des exercices,
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Les méthodes retenues pour l'établissement et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

I – INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION

L'Association des Œuvres de Saint-Jean est une association reconnue d'utilité publique.

Sa mission sociale d'aide et de soutien aux personnes en difficulté s'organise autour de trois pôles :

- Gestion de neuf maisons d'accueil de patients et de familles de patients (5 en région parisienne et 4 en province) :
 - Hôpital Necker : maison des Parents (Paris),
 - Hôpital Necker : maison des Familles (Paris),
 - Hôpital Saint-Louis (Paris),
 - Hôpital R. Poincaré : La Clairière (Garches),
 - Hôpital Diaconesses de Reuilly-Croix Saint-Simon : La Croisée (Paris),
 - CHU de Bordeaux,
 - CHU de Nantes,
 - Centre Hospitalier Lyon-Sud (HCL),
 - Institut du Cancer de Montpellier,

ces établissements ne disposent pas de personnalité juridique propre.

- Soutien accordé à des activités entrant dans la mission sociale, notamment :
 - actions sociales de proximité (visites de personnes malades ou isolées, soutien à des personnes défavorisées),
 - actions auprès de jeunes, notamment de jeunes étudiants (programme « Fil Rouge »),
 - camps d'été pour personnes handicapées,
 - diverses actions de solidarité internationale.

Ces activités sont réalisées à travers l'Association d'Entraide Saint-Jean.

- Soutien à Madagascar :
 - soutien technique et financier d'une clinique pour malades du diabète ; la gestion est confiée à un partenaire local (l'Amadia, association de médecins malgaches),
 - soutien et gestion d'un centre de soins.

II – FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

2.1 – Faits marquants de l'exercice 2025

a) Les inspections de la CRAMIF qui ont lieu en mars 2025 n'ont pas validé certains éléments des comptes de nos maisons subventionnées, permettant de valider le solde de la subvention définitive de 2024. Cela concerne notamment des provisions pour travaux à la Clairière et à Saint-Louis et des refacturations du salaire de la directrice des maisons à Necker et à la Clairière, représentant des charges enregistrées dans les comptes pour un total de 37363€. Ce montant est venu réduire le solde de la subvention CRAMIF 2024 et a impacté les comptes 2025 : réduction de 8 520 € pour Necker Parent, de 8 373 € pour Saint-Louis et 20 470 € pour La Clairière.

b) Les travaux d'entretien et de rénovation de peinture des maisons se poursuivent, la peinture des dernières chambres de Saint-Louis qui étaient ainsi toutes rénovées en février 2025. De même, à La Clairière, les chambres ont été repeintes petit à petit par lot de 3 chambres au mois de mai et au mois d'octobre 2025 (peinture de la chambre et de la salle de bain, changement des stores si nécessaires et nouveaux rideaux). Toutes ces chambres sont bloquées pour environ une semaine sans finalement de gros impact sur le chiffre d'affaires, ni trop de nuisances sur l'exploitation et pour les résidents présents. Parallèlement à la maison des parents de Necker, le 2^{ème} couloir et le petit salon ont aussi été repeints fin 2025, sans impact sur l'occupation.

c) A la Clairière le remplacement de la chaudière, au mois d'octobre 2025 et l'achat groupé du gaz via Le Cèdre, nous permet de bien diminuer la charge des fluides de la maison. Nous attendons le retour de l'APHP sur la possibilité de porter la durée du bail à 2032, date annoncée de la fermeture de l'Hôpital Raymond Poincaré, notre bail emphytéotique prévoyant une fermeture en septembre 2028.

d) La lourde rénovation de la Croisée a commencé début novembre 2024 a continué par une deuxième phase concernant le 5^{ème} étage jusqu'en juillet 2025. Comme pour la première phase concernant le 6^{ème} étage sur 2024, la maison est restée ouverte pendant toute la durée des travaux, permettant de continuer d'accueillir des résidents dans

de bonnes conditions. Cependant, le chiffre d'affaires s'en trouve diminué par la réduction de la capacité d'accueil: 6 chambres disponibles sur 15 au total avant travaux, sur les mois de janvier et février puis 8 chambres disponibles du mois de mars à juin 2025. La capacité après travaux de la Croisée est de 14 chambres, capacité retrouvée à partir de juillet 2025.

e) Comme sur les dernières années, les plannings des maisons et leur remplissage restent très dépendants de l'activité fluctuante des hôpitaux, avec de nombreuses annulations, déprogrammations ou reports de dernière minute de la part des services hospitaliers. Ainsi l'optimisation de l'occupation des chambres n'est pas toujours facile même si les maisons sont, dans l'ensemble, très remplies avec des taux d'occupation élevés.

2.2 - Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

a) Les inspections de la CRAMIF qui ont lieu en mars 2026 ont été favorables cette année et ont validé les comptes de nos maisons subventionnées (Necker Parents, Saint-Louis et La Clairière), et ainsi le solde de la subvention définitive 2025, entérinée par les Commissions paritaires de mai et juin 2026.

b) Concernant les fonds dédiés pour Bordeaux, les travaux de rénovation des 17 chambres et salles de bain ainsi que de la cuisine ont commencé en mai 2026 pour 3 mois en 3 tranches. La maison des familles de Bordeaux immobilise donc entre 4 et 8 chambres selon les tranches mais garde la maison en fonctionnement afin de continuer d'accueillir nos résidents.

III – NOTES RELATIVES AU BILAN

3.1 – Immobilisations et amortissements

a) Evaluation :

Les immobilisations et amortissements sont évalués conformément aux règlements comptables applicables (CRC 2002-10 et CRC 2004-6).

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent à leur coût d'acquisition pour les immobilisations acquises à titre onéreux, et à la valeur vénale pour celles acquises à titre de legs et de donations.

Les frais d'entretien et de réparation courants sont comptabilisés en charge de l'exercice ; les coûts engagés pour la rénovation des locaux mis à disposition sont immobilisés.

Les biens de faible valeur (inférieurs à 1000 €) sont constatés en charge de l'exercice.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisation :

- logiciels et site web : 3 ans
- constructions : 10 à 25 ans
- matériels et mobiliers d'exploitation : 5 à 7 ans
- agencements et installations : 5 à 10 ans
- matériels de bureau : 3 à 5 ans
- mobiliers de bureau : 7 à 10 ans.

b) Nature :

- logiciels :

Logiciels d'exploitation des maisons, de la gestion des dons et des reçus fiscaux, coût de création et de développement du site web.

- constructions :

Travaux de rénovation

- de la maison La Clairière à Garches (899. 983 €),
- de la maison Saint-Jean de Bordeaux (811.102 €)
- de la maison Saint-Jean de l'hôpital Saint-Louis (219.444 €)
- de la Maison hospitalière du CHU de Nantes (532.379 €)
- de la maison HCL de Lyon (847.843 €)
- et de la maison Saint Jean à Montpellier (153.323 €)

- matériels et équipements :

Equipements des chambres, des cuisines et des lieux de vie des maisons Saint-Jean.

- agencements :

Installations générales et aménagements réalisés dans les bâtiments mis à disposition de Saint-Jean

- immobilisations en cours :

Achat d'équipements en 2025 en vue de la rénovation de la maison de Bordeaux qui s'élève à 1.427 € à la fin de l'exercice

- dépôts et cautionnement :

Aucun dépôt de garantie n'a été demandé pour le siège rue Rodier.

c) Variations des immobilisations brutes

	Valeur brute au 01/01/2025	Acquisitions (+)	Cessions et mises au rebut (-)	Transferts de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles	6 120	-	-	-	6 120
Terrains	-		-		-
Constructions	3 464 075	-	-	-	3 464 075
Matériels techniques	550 563	41 619	33 984		558 197
Agencements	354 173	390 379	25 046	241 043	960 549
Matériels de bureau	56 656	1 812	5 020		53 448
Mobilier de bureau	6 071				6 071
TOTAL Autres immobilisations	416 900	392 191	30 065	241 043	1 020 068
En cours	241 043	1 427		- 241 043	1 427
Dépôts	-		-		-
TOTAL	4 678 700	435 236	64 050	- 0	5 049 887

d) variations des amortissements

Rubriques	01/01/2025	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
Immobilisations incorporelles	6 120	-	-	6 120
Constructions	2 408 509	215 832		2 624 340
Matériels	466 927	33 767	33 984	466 709
Agencements	246 584	72 720	25 046	294 258
Matériels de bureau	53 189	1 381	3 891	50 679
Mobilier de bureau	6 071	-		6 071
TOTAL autres immobilisations	305 844	74 100	28 937	351 008
TOTAL	3 187 399	323 699	62 921	3 448 177

Les investissements de l'exercice 2025 concernent la rénovation complète des locaux de la Maison La Croisée (Agencements et installations pour 631.422 € et matériel hôtelier pour 37.489 €), les acquisitions de matériel hôtelier à Maison des familles de Necker (1.770 €) et à la maison de Nantes (1.029 €) ainsi que l'acquisition de matériel de bureau au Siège (1.812 €)

Certains matériels anciens et agencements totalement amortis ont été mis au rebut : montant total 64.050 €.

La dotation aux amortissements de l'année 2025 a été comptabilisée en « dotation d'exploitation » à hauteur de 323.699 € ; cette charge est compensée, pour partie, par la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (175.046 € en 2025).

3.2 – Créances résidents et comptes rattachés

Elles se répartissent ainsi :

	2025	2024
- Créances sur les résidents	110.094 €	123.201 €
- Subventions à recevoir des caisses régionales d'assurance maladie (CRAMIF)	113.020 €	103.360 €
Total	223.114 €	226.561 €

a) Créances sur les résidents

Ces créances correspondent aux facturations émises au 31 décembre 2025 et non encore réglées : pour l'essentiel, ces créances sont dues par diverses caisses d'assurances et mutuelles (notamment des DOM et TOM) qui prennent en charge le règlement de leurs adhérents ; le délai de règlement est en moyenne de 60 jours.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable (risque de non-recouvrement).

b) Subventions à recevoir :

Ce poste correspond au solde des subventions accordées par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France (CRAMIF), au titre de l'exercice 2025 ; après contrôle par les caisses, le solde est versé au cours du premier semestre de l'année suivante.

Ce solde se décompose ainsi (par maison) :

	2025	2024
- La Clairière :	53.212 €	50.495 €
- Necker :	26.816 €	27.178 €
- Saint-Louis :	32.992 €	25.687 €
Total :	113.020 €	103.360 €

3.3 – Autres créances

Ce poste se décompose ainsi :

- produits divers à recevoir	1.548 €
- dons à recevoir	9.162 €
Total	10.710 €

3.4 - Valeurs mobilières de placement et disponibilités

a) Valeurs mobilières de placement :

Souscription de valeurs mobilières de placement au 1^{er} juillet pour 1.000.000 € sur le compte CIC MARKET SOLUTIONS. La gestion du portefeuille a été confiée à la Financière TIEPOLO. Le montant total des VMP s'élève à 1.003.188 € au 31 décembre 2025.

b) Disponibilités

Les comptes courants de l'Association, du Siège et des maisons sont tous sur la BNP pour toutes les opérations courantes.

Un compte a été ouvert au CIC pour les transactions faites au titre des valeurs mobilières de placement.

Les disponibilités comprennent aussi un compte livret A (110.61 €), un compte épargne 19 €, les opérations bancaires en rapprochement et les caisses des maisons.

Le montant total des disponibilités s'élève à 366.606 € au 31 décembre 2025

3.5 – Charges constatées d’avance

Ce poste se ventile ainsi :	2025	2024
- assurances de l’exercice suivant	1.276 €	2.166 €
- stock de tickets-repas	1.995 €	372 €
- maintenance et loyers versés d’avance	6.875 €	27.918 €
- charges diverses	351 €	457 €
Total	10.497 €	30.913 €

3.6 – Fonds associatifs

- Les fonds associatifs sont composés des fonds sans droit de reprise, c’est-à-dire des fonds dont ont bénéficié les Œuvres de Saint-Jean et qui ne peuvent être repris par les apporteurs
- Les réserves correspondent au cumul des affectations statutaires des résultats des exercices précédents
- Affectation du résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2024 :
Affectation de la totalité du bénéfice (145.505 €) au fonds de réserve.
- Proposition d’affectation à la prochaine assemblée générale du résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2025 :

Affectation de la totalité de l’excédent (152.419 €) au fonds de réserve.

3.7 – Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Au 31,12,2024	Affectation du résultat 2025 et résultat 2025	Subventions reçues	Subventions virées au compte de résultat (-)	Au 31/12/2025
Fonds associatifs sans droit de reprise	587 302				587 302
Réserves	1 241 501	145 505			1 387 006
Résultat 2024	145 505	- 145 505			-
Résultat 2025		152 419			152 419
Subventions d'investissement	741 772		144 000	- 175 046	710 726
TOTAL	2 716 080	152 419	144 000	- 175 046	2 837 453

3.8 – Subventions d'investissement

a) La Clairière (56.866 €)

L'Association a reçu une subvention à hauteur de 411.118 € destinée au financement des constructions.

Cette subvention est virée au compte de résultat en fonction du plan d'amortissement des actifs subventionnés soit 25 ans.

Les montants virés au compte de résultat au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 16.445 €, le solde de la subvention à 56.866 €.

b) Bordeaux (74.724 €)

L'Association a reçu plusieurs subventions pour la rénovation des bâtiments de la maison de Bordeaux dont le montant total s'élève à 548.983 €.

Ces subventions sont reprises sur la durée d'amortissement des équipements (5 ans) et des constructions (15 ans), soit, pour l'année 2025, une reprise de 33.266 € au compte de résultat.

Le solde de la subvention s'élève à 74.724 €.

c) Nantes (37.164 €)

L'Association a reçu plusieurs subventions pour la rénovation des bâtiments de la maison de Nantes dont le montant total s'élève à 587.513 €.

Ces subventions sont reprises sur la durée d'amortissement des agencements (5 ans), du matériel (7 ans) et des constructions (15 ans), soit, pour l'année 2025, une reprise de 53.195 € au compte de résultat.

Le solde de la subvention s'élève à 37.164 €.

d) Lyon 2 (355.575 €)

L'Association a reçu plusieurs subventions pour la rénovation des bâtiments de la nouvelle maison de Lyon 2 dont le montant total s'élève à 652.000 €.

Ces subventions sont reprises sur la durée d'amortissement des équipements (7 ans) et des constructions (15 ans), soit, pour l'année 2025, une reprise de 47.428 € au compte de résultat.

Le solde de la subvention s'élève à 355.575 €.

e) Montpellier (42.957 €)

L'Association a reçu plusieurs subventions pour la rénovation des bâtiments de la nouvelle maison de Montpellier dont le montant total s'élève à 79.800 €.

Ces subventions sont reprises sur la durée d'amortissement des équipements (7 ans) et des constructions (10 ans), soit, pour l'année 2025, une reprise de 8.240 € au compte de résultat.

Le solde de la subvention s'élève à 42.957 €.

f) Necker Familles (11.912 €)

L'Association a reçu plusieurs subventions pour la rénovation des bâtiments de la maison de Necker Familles dont le montant total s'élève à 20.000 €.

Ces subventions sont reprises sur la durée d'amortissement des aménagements (5 ans) soit, pour l'année 2024, une reprise de 4.000 € au compte de résultat.

Le solde de la subvention s'élève à 11.912 €.

g) La Croisée (131.528 €)

L'Association a reçu plusieurs subventions pour la rénovation des bâtiments de la maison de La Croisée dont le montant total s'élève à 144.000 €.

Ces subventions sont reprises principalement sur la durée d'amortissement des agencements/aménagements (10 ans) et du matériel/mobilier technique (7 ans) soit, pour l'année 2025, une reprise de 12.472 € au compte de résultat.

Le solde de la subvention s'élève à 131.528 €.

3.9 – Fonds dédiés

Il s'agit de dons affectés par le donateur à un programme particulier pour lequel tout ou partie des sommes reste à engager à la clôture de l'exercice.

L'engagement d'emploi pris par l'Association est inscrit en charge sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan sous un compte de « fonds dédiés ».

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme des réalisations des engagements par le crédit d'un compte de produits « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ». Lorsqu'elles correspondent à des subventions d'investissement, elles sont reprises au compte de passif « subvention d'investissement »

Les fonds dédiés ont varié au cours de l'exercice de la façon suivante :

PROJETS	Au 01/01/2025	Augmentation (+)	Diminution (-)	Au 31/12/2025
Madagascar	35 000	5 000	2.550	37 450
La Croisée	110.500	33.500	144.000	0
Bordeaux		11 000		11 000
TOTAL DES FONDS DEDIES	145.500	49 500	146 550	48 450

3.10 - Provisions pour risques et charges

Les indemnités de départ à la retraite dues à l'ensemble des salariés de l'Association ne font pas l'objet d'une provision dans le bilan.

Les indemnités charges sociales incluses dues sont estimées à 8.463 €

3.11 – Dettes auprès des banques

Emprunt Bordeaux

L'Association a souscrit un emprunt auprès de la BNP pour la rénovation de la maison de Bordeaux. Cet emprunt, de 248.912 € à l'origine, a été souscrit au cours de l'année 2017 au taux fixe de 1.31% pour une durée de 10 ans.

Le solde de cet emprunt s'élève à la clôture à 48.097 €

Les intérêts courus et non versés au 31 décembre, inclus dans ce poste, s'élèvent à 22 €.

3.12 – Dettes fournisseurs

Leur montant, 129.972 €, correspond aux factures de l'année 2025 reçues après la clôture de l'exercice ou provisionnées ; pour l'essentiel factures de nettoyage des locaux, de blanchissage, d'assurances, de loyers.

3.13 –Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales au 31 décembre 2025 s'élèvent à 131.200 € et se décomposent comme suit :

	2025	2024
- organismes sociaux et fiscaux :	78.148 €	67.668 €
- dettes relatives aux congés payés :	45.585 €	40.645 €
- dettes de salaires :	7.467 €	6.027 €
- TOTAL	<u>131.200 €</u>	<u>114.340 €</u>

3.14 –Autres dettes

Elles correspondent à diverses dettes des maisons hospitalières – principalement des avances clients (447€), des remboursements et règlements injustifiés (5.227 €) et à la dette due à l'ICM (Institut du Cancer de Montpellier) (14.955€) représentant la participation au résultat d'exploitation selon la convention signée le 13/10/2020.

3.15 – Produits constatés d'avance

Aucun produit constaté d'avance au titre de 2025.

3.16 – Provisions

Il n'y a pas eu de provision inscrite au titre de 2025.

3.17 - Echéances des créances et des dettes

Toutes les créances et les dettes ont une échéance inférieure à un an à l'exception des emprunts souscrits auprès de la BNP dont les échéances (y compris intérêts courus au 31/12) se décomposent ainsi :

- à moins d'un an :	26.097 €
- de 1 à 5 ans :	22.000 €

TOTAL :	48.097 €
----------------	-----------------

3.18 – Effectif

L'effectif de l'Association est au 31 décembre 2025 de 31 personnes ; cet effectif correspond à l'effectif salarié, c'est-à-dire à l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par l'Association.

IV. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 – Prestations facturées

Ce poste regroupe les montants versés par les résidents des maisons d'accueil Saint-Jean en contrepartie des prestations de services :

	2025	2024
nuitées	1.556.894 €	1.560.516 €
repas	26.957 €	36.732 €
produits accessoires	4.027 €	3.683 €
TOTAL :	1.587.878 €	1.600.931 €

Les 9 maisons Saint-Jean ont accueilli :

- en 2025 : 52 634 nuitées (+2%)
- en 2024 : 51 545 nuitées (+0,2%)
- en 2023 : 51 441 nuitées (+9%)
- en 2022 : 47 321 nuitées (+15%)

4.2 – Cotisations et dons

a) Cotisations des membres statutaires (18.070 € contre 18.910 € en 2024)

Elle a été maintenue à 220 € pour l'année 2025.

b) Dons collectés auprès du public (76.699 € contre 77.962 € en 2024)

- dons affectés 11.000 €
- dons non affectés 65.699 €

c) Dons reçus d'entreprises, d'associations ou d'autres fondations (53.389 € contre 49.144 € en 2024)

- dons affectés : 38.500 €
- dons non affectés: 14.889 €

4.3 – Subventions

a) Subventions CRAMIF

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie verse une subvention pour le séjour de certains de leurs adhérents ; en 2025 cette subvention se ventile ainsi (par maison d'accueil) :

	2025	2024
- Necker :	80.050 €	91.665 €
- Saint-Louis :	59.473 €	59.599 €
- La Clairière	116.329 €	118.869 €
TOTAL	255. 852 €	270.133 €

N.B. : ces montants tiennent comptes de la déduction faite des montants 2024 repris sur 2025 après le contrôle de la CRAMIF

b) Autres subventions

Néant

4.4 – Autres produits

Ce poste (32.137 €) correspond aux produits générés par l'évènement Monthléry 2025 (17.510 €), le profit généré par l'évènement Monthléry 2024 (6.140 €) et à divers produits des maisons et du siège (8.487 €)

4.5 – Subvention d'investissement virée au résultat

Il s'agit de la quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat (Montant total : 175.046 €) telle qu'elle est détaillée au point 3.8

4.6 – Fonds dédiés – report des ressources non utilisées des exercices antérieurs

Il s'agit du paiement d'un fauteuil de dentiste pour la clinique de Madagascar (2.550 €)

4.7 – Reprise provisions pour risques et charges

Le montant de la reprise (24.584 €) correspond aux travaux effectués en 2025 provisionnés en 2024.

4.8 – Produits financiers

Il s'agit principalement des produits générés par les cessions d'actions (27.699 €).

4.9 - Autres achats et charges externes

a) Ils se ventilent de la façon suivante :

	2025	2024	2023	ecart n n-1
Petit-déjeuner/repas	38 075	39 081	44 327	-3%
Fluides, fournitures, petits équipements	89 699	95 440	105 438	-6%
Blanchissage	63 377	61 682	57 737	3%
Nettoyage des locaux	306 338	295 374	282 963	4%
Loyers et charges	150 605	167 751	143 409	-10%
Entretien et réparations	72 437	66 695	185 334	9%
Assurances	16 692	19 514	19 920	-14%
Honoraires	25 765	29 860	23 236	-14%
Publications, imprimés, annonces	16 087	15 571	15 692	3%
Réceptions, voyages, déplacements	17 415	18 762	18 280	-7%
Téléphone, internet, poste	12 407	13 166	12 079	-6%
Autres charges	41 256	43 100	32 674	-4%
	850 152	865 994	941 089	-2%

b) La diminution des achats et charges externes (-2 %) résulte de la diminution des primes d'assurances due à la modification des contrats (-14%), du poste « loyers et charges » du fait d'un rattrapage sur Nantes qui avait impacté les comptes 2024 (-10%) et du poste « honoraires » plus important en 2024 en raison des honoraires d'avocat (-14%). La variation des autres postes n'appelle pas de commentaires particuliers.

c) Conformément au décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, nous communiquons les honoraires du commissaire aux comptes pris en charge au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 : ces honoraires s'élèvent à 9.380 € TTC.

4.10 – Impôts

Ce poste comprend :

- la taxe sur les salaires (25.184 €)
- l'impôt formation (5.848 €)
- l'impôt sur le bénéfice (255 €) dû sur les produits financiers

4.11 – Salaires et charges sociales

Ce poste se décompose ainsi :

	2025	2024
- salaires	579.268 €	586.125 €
- charges sociales	187.639 €	178.694 €
- autres charges de personnel	29.771 €	24.691 €
Total	796.678 €	789.510 €

La diminution du poste des salaires est due au changement de la comptabilisation des avantages en nature (la compensation du loyer des astreintes -17.446 €). En réalité, le poste a augmenté de 1.81%.

Les dirigeants et membres du conseil d'administration de l'Association ne perçoivent aucune rémunération.

4.12 – Dons et subventions accordés

Les charges de financement des autres actions se ventilent comme suit :

	2025	2024
- Clinique du diabète à Madagascar :	7.550 €	11.160 €
- Monthléry :	24.221 €	0 €
- Subventions diverses (dont dons en nature)	1.391 €	33.395 €
Total	33.163 €	45.055 €

4.13 – Autres charges

Les autres charges (16.205 €) correspondent principalement à la participation au résultat 2025 à verser à l'ICM (14.955 €) et autres charges diverses.

4.14 – Dotation aux amortissements et provision

Ce poste comprend la dotation aux amortissements (323.699 €) telle qu'elle est présentée dans la note 3.1.

4.15 – Charges et produits financiers

Les charges financières (801€) correspondent principalement au coût de l'emprunt BNP (cf. note 3.11)

Les produits financiers (27.699 €) correspondent à des produits de cessions d'actions (26.632 €) et aux intérêts générés par le livret A et les dépôts à terme (1.067 €).

4.16 – Charges et produits exceptionnels

Néant

4.17 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature mises à la disposition de l'Association ne sont pas valorisées.

Ces contributions ont concerné exclusivement les interventions bénévoles relatives au fonctionnement administratif de l'Association ainsi qu'à l'animation et à l'accueil des patients et de leurs familles dans les maisons hospitalières Saint-Jean.

V. COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES au 31 décembre 2025

ASSOCIATION DES ŒUVRES DE SAINT-JEAN

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	117 526	112 073	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1 921	2 560	- Dons manuels	129 988	127 107
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	6300	8575			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	4 241	3 899			
TOTAL DES EMPLOIS	129 988	127 107	TOTAL DES RESSOURCES	129 988	127 107
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	0	0	TOTAL	0	0

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	-	-

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL	-	-	TOTAL	-	-

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report	-	-
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	-	-

NOTES RELATIVES AU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

5.1 – Principes et méthodes d'établissement du compte d'emploi des ressources

Le compte d'emploi des ressources au 31 décembre 2025 est établi conformément au modèle recommandé par les dispositions du Comité de la Réglementation Comptable définies dans son règlement du 5 décembre 2018 relatif aux organismes faisant appel à la générosité publique.

Le compte d'emploi des ressources recense l'ensemble des ressources et d'emploi de l'Association. Il est établi à partir des données comptables. Les ressources par nature ainsi que les emplois par destination sont directement extraits de la comptabilité générale.

5.2 – Note sur les emplois

- a) Les frais directs affectés aux missions sociales correspondent aux charges de fonctionnement des maisons d'accueil ainsi qu'aux aides accordées par l'Association pour des projets entrant dans la mission sociale.

Les frais de gestion des maisons d'accueil comprennent essentiellement :

- les salaires et charges sociales, l'amortissement des installations, les loyers, les frais d'entretien, et les frais liés à l'hébergement (nettoyage des chambres, blanchissage, petit-déjeuner).

Le soutien aux autres activités est réalisé sous forme de subventions : elles sont détaillées dans la note 4.12

Les frais d'appel à la générosité du public comprennent une quote-part des coûts d'impression et de diffusion du bulletin annuel ainsi que les coûts directs du site web.

Les frais de communication 15.750 € sont répartis entre les différentes catégories d'emploi :

- missions sociales : 40 %,
- frais d'appel à la générosité du public : 40 %,
- frais de fonctionnement : 20 %.

- b) Les frais de fonctionnement sont constitués par les charges directes propres à la gestion de l'Association (honoraires, frais d'assemblées, cotisations à divers organismes ...).

Une quote-part des frais de siège (loyer, comptabilité, gestion du personnel, secrétariat, direction des maisons et direction générale) est affectée aux frais de fonctionnement de l'Association.

5.3 – Note sur les ressources

La part la plus importante des ressources provient des facturations des services rendus (nuitées et repas facturés aux résidents) ainsi que des subventions accordées par des caisses d'assurances maladies aux résidents ne disposant que de faibles ressources.

Les cotisations et dons proviennent d'une part des dons réguliers des membres et amis de l'Association et, d'autre part, des dons reçus pour des projets spécifiques (clinique du diabète de Madagascar, action Fil Rouge, camps d'été pour handicapés, maisons Saint-Jean).

5.4 – Note sur l’affectation par emploi des ressources collectées auprès du public

Après déduction des frais d’appel à la générosité du public, le solde est réparti proportionnellement entre les missions sociales et les frais de fonctionnement.

5.5 – Note sur le résultat de l’exercice

L’exercice 2025 se solde par un bénéfice de 152.419 €.

Ce bénéfice viendra affecter les fonds propres de l’Association.

ASSOCIATION DES ŒUVRES DE SAINT JEAN

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 60 rue Rodier – 75 009 PARIS

SIRET 77566960900148 – APE 94.99Z

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'ASSOCIATION DES OEUVRES DE SAINT JEAN,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions des articles L. 612-5 du code de commerce et R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles.

Fait à Paris, le 19 juin 2026

CMS EXPERTS ASSOCIES

Alexandre DROUHIN

Commissaire aux Comptes Associé

Signé par Alexandre Drouhin
Le 19 juin 2026

